



Conseil de la Ville

Règlement RV-2009-08-42 modifiant le Règlement de zonage no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Ajout d'un usage**

L'annexe 1 « Grille des usages » du Règlement de zonage no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon à laquelle réfère l'article 4.1 est modifiée par l'ajout à la ligne afférente à la classe d'usage « 36 Débit de boisson » des lettres « AB », et ce, pour la zone Cb-17.

2. **Grille des spécifications**

La grille des spécifications annexée à ce règlement est modifiée par l'ajout à la ligne 11.7 « Café-terrasse » et afférente à la zone Cb-17, d'un point noir « ● ».

Adopté le 16 février 2009

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 24 MARS 2009